



Municipalité Val-des-Lacs

Au coeur de la nature



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COVID-19

La Municipalité de Val-des-Lacs décrète des mesures de prévention.

Val-des-Lacs, le 13 mars 2020 – Suite aux recommandations du gouvernement du Québec, la Municipalité de Val-des-Lacs désire appliquer des mesures préventives afin de limiter la propagation du virus COVID-19. Ces mesures prennent effet aujourd’hui, le vendredi 13 mars pour une durée indéterminée :

- La fermeture de la Bibliothèque Alain Lamontagne;
- L’annulation de tous les cours et activités ayant lieu au Centre culturel et communautaire et au Pavillon Bélair;
- L’accès au public aux salles communautaires et aux locaux administratifs de la Municipalité est restreint. Nous invitons les citoyens et toutes autres personnes à prioriser les contacts téléphoniques et électroniques plutôt que de se présenter sur les lieux.

La Municipalité souhaite souligner l’importance d’adopter les mesures d’hygiène recommandées. Pour plus d’information sur les mesures à prendre pour réduire le risque de contracter ou de transmettre une infection, veuillez visitez www.quebec.ca/coronavirus . Vous pouvez aussi contacter sans frais, le 1 877 644-4545 pour plus de détail.

Nous invitons la population à visiter notre Facebook afin de consulter les développements sur ce sujet.

La Municipalité de Val-des-Lacs tient à remercier les citoyennes et les citoyens pour leur compréhension et leur collaboration.

Source et information :

Katia Morin, Directrice générale

819-326-5624, poste 3601; directiongenerale@municipalite.val-des-lacs.qc.ca